

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUCIEU LE ROI
du Jeudi 8 Septembre 2022 à 18H15**

La séance du Conseil Municipal est ouverte sous la présidence de M. Patrick FOURCHEGU, maire à 18H30

Etaient présents : M. FOURCHEGU Patrick, Mme JOURDAN Martine, Mme EMO Brigitte, M. CHEVRET Camille, M. MOURGUES Pierre Jean, M. SAVEL Patrick, Mme COUDERT Paulette, M. DANY Patrick

Absentes : Mme REBOUL Yvette et Mme RIOU Sylvie

La fiche de présence est émargée par tous les conseillers présents.

Mr DANY Patrick se porte volontaire et est désigné comme secrétaire de séance.

A ce sujet, le Maire indique qu'il se charge de faire lui-même le compte rendu à chaque fois et que le (la) secrétaire de séance ne fait qu'approuver. Désormais, il demande une plus grande implication de la part de celui ou celle qui est désigné. Les secrétaires désignés devront l'être à tour de rôle, afin que chacun contribue à cette tâche qui prend un certain temps !

Le quorum est atteint.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à faire sur le procès-verbal de la réunion du CM du 15 Juillet 2022.

Mr Camille CHEVRET fait remarquer à l'assistance que la date mentionnée n'est pas bonne.

En effet il est mentionné le 15 Janvier au lieu du 15 Juillet 2022. Cette remarque judicieuse fera l'objet d'une modification adaptée.

Aucune autre remarque n'étant faite, le P.V du 15 Juillet est alors signé par M. le Maire, Patrick FOURCHEGU et la secrétaire de séance Mme EMO Brigitte.

Avant d'aborder l'ordre du jour communiqué à chacun des membres, M. le Maire demande aux participants, s'ils sont d'accords de rajouter un point. Il s'agit – «Du montage de dossiers importants et urgents, permettant d'obtenir des aides financières Régionales et Départementales. Les dossiers devant parvenir aux instances respectives avant des dates imposées.

Tous les conseillers sont favorables à l'ajout de ce point qui sera traité en premier, avec celui noté à l'ordre du jour sous l'intitulé – «Village de caractère. Projet pour les 4 ans à venir-Site Patrimonial Remarquable».

A /M. le Maire commence par le dossier inscrit à l'ordre du jour, à savoir celui pour lequel Mme Gislaine GACON en charge du réseau «villages de caractère» pour le compte de l'Ardèche Développement Tourisme, lui demande un retour des formulaires à remplir pour transmission au Département pour l'obtention d'aides financières dans ce cadre touristique.

Madame JOURDAN intervient avant même que le Maire ne présente la démarche, en déclarant : - «De toute manière, dans tout ça, c'est le problème des finances ! Les finances qui nous manquent» !

A noter que deux tableaux sont à compléter :

- le premier demandant une aide substantielle importante impliquant la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département.

Pour nous il s'agit d'inscrire la mise en place d'un «site patrimonial remarquable».

Nous avons déjà délibéré sur le sujet lors du mandat précédent.

M. le Maire ayant eu la certitude le matin même auprès de la Sous-Préfecture et du service compétent du Département, que cette délibération est toujours valide et qu'il appartient au Premier magistrat de la reconduire ou non.

Consultés toutefois sur le sujet, les conseillers présents approuvent l'inscription de cette démarche, à l'unanimité.

Le Maire propose donc de mettre au premier tableau des démarches importantes à réaliser pendant la première mandature à présenter au Président de l'ADT qui en fera part au Président du Département, ainsi qu'au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes la démarche principale «mise en place d'un site patrimonial remarquable» en vue de l'intégration au label d'une marque nationale. Soit PCC (Petites Cités de Caractère pour laquelle nous avons été jugés homologable en 2019, mais non homologué), soit plus beau village de France.

Le Maire fera les démarches pour atteindre cet objectif pour une réalisation effective avant l'échéance du mandat en 2026 en faisant appel à un bureau d'études.

Il précise qu'il a déjà pris un rendez-vous avec M. l'Architecte des bâtiments de France M. VILLEVERT le jeudi 22 Septembre pour bénéficier de ses conseils en la matière.

M. le Maire explique en détail l'objectif de cette démarche urbanistique qui ne se dissocie pas du RNU qui nous régit. Il informe les conseillers que nous pourrions avoir des aides financières de la part de la Région, adossées à celles du Département, pour répondre aux questions (ça nous rapporte quoi ?!)

Le deuxième tableau (opérations annexes)_Tableau à remplir et aussi valable sur la durée de la mandature à échéance 2026.

Les rubriques concernées doivent avoir un rapport avec la charte «villages de caractère» et réduire les écarts au niveau du patrimoine bâti, du patrimoine matériel et immatériel encourager un stationnement interdit dans le village sauf aux riverains et leur famille permettant aux touristes une découverte à pied en toute autonomie.

La réfection et mise aux normes des bâtiments de la cure et de l'ancienne école...

La propreté devant être un élément primordial au cœur de nos préoccupations.

Exemple : Mise à disposition de sacs à déjection pour les chiens, afin que leurs maîtres puissent ramasser les excréments.

Même si c'est compliqué à faire appliquer, la plupart des conseillers sont favorables à cette initiative peu coûteuse.

M. Pierre Jean MOURGUES allant jusqu'à dire que «même si seulement 30% des touristes ramassent les saletés, c'est déjà pas mal !»

Après réflexions les membres du conseil trouvent de nombreuses actions et projets à mettre en œuvre sur Boucieu le Roi, ce qui en soit est plutôt positif :

-Toilettes publiques autonettoyantes et payantes sur le Parking Communal ;

- Réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'école et ses annexes ;

- Bâtiment de la cure à mettre hors d'eau....

Pour information, M. le Maire s'engage à communiquer le rapport d'homologable PCC 2019 et la liste des critères obligatoires pour candidater à la marque plus beaux villages de France.

Pour conclure, les Conseillers délibèrent favorablement à l'unanimité pour que le Maire remplisse ces demandes de subventions en vue d'obtenir la validation «Site Patrimonial remarquable» et de compléter le second tableau à l'attention du Département pour des dépenses moins onéreuses, mais nécessaire pour devenir une marque nationale (PCC ou Plus beau village de France).

B / Cimetière-Règlementation

Concernant ce sujet, M. le Maire dit avoir reçu deux courriers des époux CARON sollicitant l'obtention d'une concession pour préparer leur caveau afin que le dernier vivant n'ait pas en plus de la disparition de l'autre à supporter cette charge.

Le premier courrier a été reçu le 30 Mars 2021 et avait déjà fait l'objet d'échanges et de réflexions lors d'un conseil municipal.

Madame la première adjointe, la secrétaire de Mairie et l'agent technique se sont rendus dans le cimetière de Boucieu le Roi pour faire une première appréciation de la situation et d'un éventuel réaménagement de l'espace avec pour but de voir si des places supplémentaires pouvaient être ajoutées en bout de rangées.

N'ayant pas de réponse concrète de la part de la Mairie, Mme et M. CARON réitèrent leur sollicitation initiale. Ce à quoi la secrétaire de mairie leur a répondu ce qu'il avait été décidé par les élus : «Il n'est plus possible de vendre des concessions par anticipation».

C'est ainsi qu'un second courrier est adressé directement au Maire le lendemain le 22 Juillet 22 par Mme et M. CARON pour faire part de leur indignation et leur surprise.

Ils demandent alors que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Après de nombreux échanges infructueux et divergents, M. le Maire décide de proposer la solution évoquée par le conseil, à savoir rédiger lors d'un groupe de travail un règlement communal reprenant des critères légaux et précis.

M. le Maire propose aux conseillers de délibérer en ce sens.

L'initiative d'un règlement intérieur est alors retenue à l'unanimité des votants.

C/ Point sur les travaux du Parking de la gare

Avant de faire le point sur les travaux effectués, Monsieur le Maire rappelle les démarches réalisées :

Présentation d'un dossier concernant un investissement inscrit au budget de la commune, avec proposition d'une réalisation à la hauteur de 16 000€, voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 18 mai 2021. Les conseillers avaient chargé M. le Maire de s'occuper des démarches et formalités nécessaires au dépôt de ce dossier auprès du Département

Un courrier a donc été adressé au Président du Département M. Laurent UGHETTO le 25 Juin et une transmission du dossier complet avec les pièces annexes (devis) pour instruction.

La commission du 3 décembre 2021 a attribué à la commune de Boucieu-le-Roi une subvention d'un montant de 8 467 € dans le cadre d'un dossier «village de caractère» pour la programmation 2021.

L'opération aidée était la suivante : - « réalisation d'un espace de stationnement et aménagement, des sous- bois, achat et pose de mobilier urbain et signalétique »

Renseignements pris le matin même auprès de la Direction Aménagement des Territoires, il a été indiqué à Patrick FOURCHEGU que la fin de validité de cette aide est fixée au 3 décembre 2023 et une partie (80%) de la subvention a été versée par anticipation.

Bien évidemment, le versement de la subvention (y compris par anticipation) nécessite la réalisation des travaux prévus. Comme précisé dans le courrier de notification, le reversement partiel ou total de la subvention pourrait être demandé dans les cas suivants :

- Si la nature de l'opération subventionnée était modifiée,
- En cas de dépassement du cumul d'aide publique de 80%
- Si le total des avances et acomptes versés s'avère supérieur au montant définitif de l'aide départementale, recalculée au vu des justificatifs produits

Ceci étant précisé et permettant aux conseillers de s'imprégner de ce dossier, M. le Maire propose alors de faire le point sur l'avancée des travaux :

1°) L'horodateur «Presto interactif 600» a été installé avec l'aide du technicien de la Ste I.E.M ;

La facture a été acquittée le 08/10/2021

2) Les panneaux ont été confectionnés par PUBLIFOCH à Tournon/Rhône et payés en Fonctionnement, car les marquages et indications ont été faits sur des panneaux existants.

3) Une demande de livraison va être demandée comme prévu lors du conseil auprès de la Sté COMAT et VALCO selon le devis communiqué au Département

4) Pour la réalisation des 110 places et aménagement des sous-bois, le devis ne correspondant pas aux prestations demandées, deux à trois devis reprenant la demande initiale avec les prestations demandées à l'origine doivent être réalisés dans les meilleurs délais. Avec, naturellement un net à payer identique à celui communiqué au dossier.

Monsieur le Maire demande : Qui veut s'occuper des devis ?

M. Patrick DANY propose de le faire et également de mettre en place une organisation pour ce chantier, optimiser le fonctionnement, trouver la meilleure solution et ne laisser aucune place aux impayés.

M. Camille CHEVRET qui a suivi ce dossier depuis le début propose de s'investir aussi. Les deux étant d'accords pour y réfléchir et travailler ensemble, ils endossent, par délégation du Maire cette mission.

M. Patrick SAVEL demande combien, malgré les gens qui ne payent pas (à peu près la moitié selon le Maire qui passe tous les jours et plusieurs fois pour vérifier) ?

Réponse de Mme JOURDAN

- Au 7 Septembre, en enlevant les frais, 10 180€ !

- M. Patrick DANY a demandé le chiffre d'affaires réalisé,

Alors imaginons la recette si tout le monde payait !

D/Equipement, gestion et organisation de la salle Louis RAVEL

M. le Maire rappelle, à la demande des membres du conseil, les tarifs applicables actuellement pour la location de la salle Louis RAVEL, ainsi que pour la location du boulodrome.

Il communique les réservations de dates pour les locations programmées.

Problématique : pour obtenir ses vendredis l'agent technique avait officiellement demandé à changer ses horaires de travail, ce qui lui avait été accordé.

Cela n'est pas sans avoir des incidences sur les locations de salle, notamment pour la remise des clés qui doit se faire désormais les jeudis ! Avec les problèmes qui en découlent (occupation dès le Jeudi et dépenses relatives au surcroît d'énergie (frigos, congélateur, ventilation, chauffage...) !

Il faut aussi que quelqu'un du conseil se désigne pour les formalités de prise en charge et restitution officielle de la salle.

Au début de la mandature, tout le monde était volontaire, aujourd'hui rares sont les personnes qui remplissent ces tâches.

La machine de nettoyage sera disposée à la salle Louis Ravel.

La procédure consiste à faire l'état des lieux le vendredi en présence du locataire avec lequel il faut convenir d'une restitution le lundi matin.

Au sujet du renouvellement de l'équipement de la salle (chaises et tables), cela devient urgents car ces mobiliers ont vécu et se sont dégradés au fil des décennies.

Dès à présent, il est indispensable de faire des devis pour répondre à une qualité de prestations correspondant aux tarifs demandés à une échéance de règlement prévue en début d'année lors du vote du budget 2023. Pour une capacité d'accueil total de la salle prévue pour 160 personnes.

Le Maire signale qu'il s'agit d'un établissement de 4^{ème} catégorie habilité par la Sous-Préfecture de Tournon /Rhône.

M. le Maire demande à M. Camille CHEVRET de s'occuper des devis, ce qu'il accepte volontiers.

Une présentation de ces devis sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal pour avis et validation.

Par délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité des votants

E / Attributions des délégations et commissions :

M. le Maire fait un bref récapitulatif de l'historique depuis la première réunion de Conseil jusqu'à aujourd'hui, avec un changement des attributions enregistré en 2020.

Attributions faites pour le Maire et la première et deuxième adjointe.

Une délégation de signature au profit de la première adjointe en l'absence du Maire et avec la mention «Par délégation du Maire»

La première adjointe a en charge les affaires administratives et la gestion des finances.

A l'origine Patrick DEMURGER, depuis démissionnaire, était membre de cette commission finances.

Spontanément, M. Patrick DANY souhaite être membre de cette commission finances.

Cependant la première adjointe fait remarquer que tous les conseillers sont concernés et conviés à assister aux réunions de travail sur ce sujet important.

La deuxième adjointe a pour délégations :

- La gestion de la voirie communale et des travaux y afférents et non pas la Première adjointe.

Membres : - Camille CHEVRET

Mr Patrick SAVEL souhaite aussi s'impliquer en tant que membre.

Changements au sein des autres délégations et commissions :

Cadre de vie et fleurissement : Madame JOURDAN ne souhaitant plus s'impliquer au sein de cette activité et personne n'étant candidat, c'est le Maire qui va s'impliquer dans ce domaine qui lui tient à cœur, avec pour exécutant l'employé technique. Les règles édictées par le CAUE devront être prises en compte.

Décorations du village : Madame JOURDAN souhaite garder cette activité en remplacement de Mme Cécile BERTHIER. Elle sera aidée par Mme Brigitte EMO qui continuera à s'impliquer dans ce domaine en tant que membre.

Sylvie RIOU avait récupéré le dossier ADAP dont Jacqueline EFFANTIN, démissionnaire était responsable et avait montré un engagement au sein du handicap. Sylvie RIOU assistera également Yvette REBOUL dans le domaine des affaires sociales et seniors

Pierre Jean MOURGUES reprend la vie Associative à la place de Cécile BERTHIER et devient le référent officiel auprès des commerçants.

De même Pierre Jean MOURGUES reprend avec le Maire Patrick FOURCHEGU la culture, l'artisanat d'art, les animations et le partenariat avec la maison Pierre Vigne (événements festifs).

Après cette revue de prises en charge de compétences, s'en est suivi des échanges nourris sur des problèmes, conflits et règlements de comptes infructueux et sans intérêt !

M. le Maire met fin à ces débordements stériles.

Pour revenir sur le sujet des délégations, une page annexe «commissions et intercommunalité» revues et validées lors de la réunion du 8 Septembre 2022 sera jointe en annexe, avec des détails complémentaires.

F / INFORMATIONS

Lors du dernier Conseil Municipal nous avons évoqué la demande d'un arrêt de transport scolaire-lieu-dit «les châtaigniers».

Nous avons sollicité le service Transport d'Arche AGGLO qui s'est rapproché de la Région.

Celui-ci nous a répondu par courrier reçu le 26 août 2022 qu'un avis défavorable avait été émis, invitant les enfants concernés à se rendre à l'arrêt « Ladreyt » sur la commune de Boucieu le Roi. Information donnée aux demandeurs par courrier du Maire.

Avant de mettre fin à la réunion, M. Patrick CARON se trouvant dans le Public demande au Maire s'il peut s'exprimer.

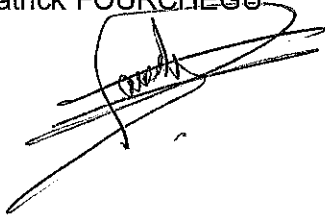
Sa demande est accordée et celui-ci veut juste préciser que puisque cela fait deux fois qu'il formule sa demande pour obtenir une place au cimetière et que cela lui est refusé, il se déclare « gréviste pour sonner les cloches de l'église » jusqu'au prochain conseil municipal, au cours duquel il espère enfin avoir satisfaction.

Fin de la séance à 20H45.

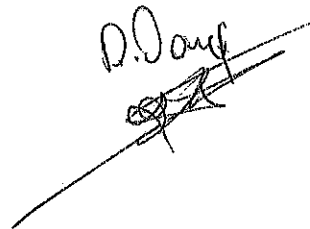
Le Maire

Le secrétaire de séance

Patrick FOURCHEGU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Fourche', written over a horizontal line.

Patrick DANY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Dany', written over a horizontal line.